



## Un depot vente de meuble arnaqueur comment réagir?

Par **Marine**, le **12/09/2008** à **14:06**

J'ai déposé un lit au dépôt vente en mars 2008 et le contrat fixait un prix de vente entre 60 et 80 euros - (38% de commission +5% de frais de contat)

N'ayant pas reçu de règlement à ce jour, je demande des explications et un employé me répond qu'ils ne vendent plus les lits et qu'ils ont envoyé le stock aux ordures en juillet! (alors que sur le contrat il est stipulé qu'en cas de non vente le vendeur est informé par courrier pour qu'il vienne récupérer son bien(je n'ai rien reçu)

Le vendeur me dit qu'il va contrôler et me demande de revenir le lendemain, et là!!!oh miracle, il a retrouvé la vente de mon lit sur un compte spécial car il avait perdu les coordonnées du vendeur et que cette vente avait eu lieu la semaine dernière!!!et qu'il me revenait 10 euros!

C'est une arnaque pure et simple, comment me défendre, à qui m'adresser, je suis sûre que plein de gens se sont fait avoir!

Merci par avance de me renseigner